

Monsieur

il a pleu a son Altesse quelque temps passé de
recommander a Messieurs de L'admirauté a
Rotterdam le parachevement de la iachée qu'ils
ont ordonné de estre faict pour moy, nonobstant
on na travaillé a icelle depuis trois semaines,
et quelques des susdits Messieurs disent qu'ils
ont encore a faire beaucoup d'adous esquel pages
pour la mer, ainsi qu'apparemment il ne sera
faict encore en long temps, si ce n'est par
L'ant d'orise et entremise de son Altesse, C'est
pourquoi ie vous prie humblement que vous
plaise en parler a Son Altesse, Et le supplier
tres humblement de ma part, decrire un mot
favorablement audit Messieurs afin que
celle ordre soit mis que le susd. iachée pourroit
estre prest au plustost pour mon pouvoir
servir Lors qu'il me faudra aller d'un costé
et d'autre, comme c'ay desia esté par deux fois
contrainct de donner importunité a Son
Altesse pour estre servi de sa iachée, Ce sera
augmenter les obligations que ie vous ay
et demeure.

Monsieur

Vostre.

Tres humble et vous servir

68
Goudon le 3 May 1622

Guillaume fort. d. Nassau

[Faint, illegible handwritten text in cursive script, likely a letter or document.]

Monsieur

Monsieur de Sudecum
Chevalier, Conseiller &c.
Secrétaire de Son Altesse

